



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fracture sanitaire à Paris

Question écrite n° 8919

Texte de la question

Mme Danièle Obono alerte M. le ministre de la santé et de la prévention sur la fracture sanitaire dont sont victimes les habitants et habitantes de Paris. Le droit d'être soigné est fondamental et doit être appuyé par une amélioration de l'accès aux soins. Or une étude menée par l'UFC-Que choisir en novembre 2022 montre qu'il est particulièrement difficile de consulter un médecin généraliste ou des spécialistes (gynécologues, pédiatres et ophtalmologues) lorsqu'on considère à la fois la dimension géographique et financière de l'accès aux soins. Sur ce deuxième point, l'étude appuie que les dépassements d'honoraires ne cessent de progresser (ils ont atteint 3,5 milliards d'euros en 2021) et qu'il devient ardu de trouver des médecins qui respectent le tarif de la sécurité sociale. Les habitants et habitantes de Paris ont ainsi théoriquement un large accès aux médecins et aux spécialistes en considérant les critères géographiques, mais se retrouvent en situation de désert médical que l'on peut qualifier de sévère si on considère le critère financier. Par ailleurs, lundi 17 avril 2023, lors d'une allocution, le président Emmanuel Macron a promis un médecin traitant pour chaque Français en affection longue durée (ALD) avant la fin de l'année sans pour autant aborder la dimension financière de la fracture sanitaire qui touche les villes et notamment Paris. Elle souhaite donc savoir quelles mesures effectives il compte prendre pour enrayer cette fracture sanitaire à la fois géographique et financière.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Obono](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8919

Rubrique : Médecine

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 juin 2023](#), page 5280

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)